

## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Combur 10 Test  
Code du produit : 04510062171

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi recommandées : Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Roche Diagnostics  
-  
2, Avenue du Vercors  
38240 Meylan  
France

Téléphone : +33-0476763000  
Téléfax : +33-0476763001  
Service responsable : ---  
Adresse e-mail : -

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence: : Centre anti-poisons de Paris Tel: 01 40 05 48 48  
220 rue du Fbg St Denis-  
Paris 10ème  
- : -  
ou le centre anti-poisons de -  
votre région

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide borique	10043-35-3 233-139-2 005-007-00-2 01-2119486683-25	Repr. 1B; H360FD  Limite de concentration spécifique Repr. 1B; H360FD ≥ 5,5 %	≥ 0,1 - < 0,3
oxydase, glucose	9001-37-0 232-601-0	Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	< 0,1
peroxydase	9003-99-0 232-668-6	Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	< 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.  
Se rincer la bouche à l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Voir étiquette, notice d'utilisation ou directives internes

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cellulose	9004-34-6	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
oxydase, glucose	9001-37-0	IOEL	0,00006 mg/m <sup>3</sup>	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
peroxydase	9003-99-0	IOEL	0,00006 mg/m <sup>3</sup>	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Donnée non disponible

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

En cas de contact par projection:  
Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 30 min  
Épaisseur du gant : > 0,11 mm

En cas de contact complet:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : > 0,4 mm

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiée. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiée. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Masque à poussière efficace

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : solide  
Odeur : inodore  
Inflammabilité : Entretient la combustion

## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

N'entretient pas la combustion.

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

N'entretient pas la combustion.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de sodium

Boranes

Oxydes de bore

Oxydes de phosphore

## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Composants:**

##### **acide borique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.660 mg/kg

DL50 oral (Souris): 3.450 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2,03 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Composants:**

##### **acide borique:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

##### **peroxydase:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Composants:**

##### **acide borique:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

##### **peroxydase:**

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.



## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### acide borique:

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406

##### oxydase, glucose:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### peroxydase:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### acide borique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif  
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### oxydase, glucose:

Remarques : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### acide borique:

Toxicité pour la reproduction : Toxique présumé pour la reproduction pour l'homme, Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
- Evaluation

## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### acide borique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

##### oxydase, glucose:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### acide borique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### oxydase, glucose:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### oxydase, glucose:

Donnée non disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **acide borique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 5.600 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 133 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

##### **oxydase, glucose:**

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

##### **peroxydase:**

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### acide borique:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Impact sur le Traitement des Eaux Usées : Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### acide borique:

Bioaccumulation : Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,76 (25 °C)

##### oxydase, glucose:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

##### peroxydase:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Donnée non disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
3,3',5,5'-tétraméthylbenzidine  
(Numéro sur la liste 9d)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : acide borique

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 25, 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,35 %  
Composés CMR volatils: 0,11 %

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

composé non dangereux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

oxyde de trimorpholinophosphine  
Polyamide 6  
Propiophan  
Marlon ARL  
phénanthridine  
tétrafluoroborate de 4-méthoxybenzènediazonium  
1,2,3,4-tétrahydrobenzo[h]quinoléine-3-ol  
tétrafluoroborate de 2,6-dichlorobenzènediazonium  
N-[(4-méthylphényl)sulfonyl]-L-alaninate de 1H-indole-3-yle  
1-p-tolylsemicarbazide  
S,S-dioxyde de 4,4'-(4,5,6,7-tétrabromo-3H-2,1-benzoxathiol-3-ylidène)bis[2,6-dichlorophénol]  
Tri-lithium citrate-4-hydrate  
2,5-dihydroperoxyde de 2,5-dimethylhexane  
iodate de lithium  
phénicarbazide  
tétrachlorozincate de 2-méthoxy-4-(morpholine-4-yl)benzènediazonium (1:2)  
5,7-dinitro-8-oxydonaphtalène-2-sulfonate de disodium  
peroxydase

NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non active(s) et non répertoriée(s) sur l'inventaire TSCA.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H360FD	:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### Texte complet pour autres abréviations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Combur 10 Test

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Combur 10 Test**

Version  
2.1

Date de révision:  
06.09.2021

Date de dernière parution:  
26.03.2021  
Date de la première version publiée:  
26.03.2021

---

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR / 2010